

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Mai 2022**

**Date de convocation :** 24 Mai 2022

**Lieu et heure de la réunion :** la réunion s'est tenue à la salle du RDC de la mairie de MARSON à 20h30

**Présents :** Noël VOISIN DIT LACROIX, Danièle MICHEL, Karine MUSART, Frédéric BOITEUX, Annie WILK, Katia DAUTELLE, Jérôme MALLET, Jean-Philippe LEVEQUE

**Absents excusés :**

Gérard HERMANT qui a donné pouvoir à Noël VOISIN DIT LACROIX, Anne-Françoise VALLERY, Reine LE LUEL qui a donné pouvoir à Jean-Philippe LEVEQUE

**1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, valide le compte rendu

**2 – Revalorisation du salaire de l'employé communal**

Compte tenu du coût de la vie et surtout de la bonne qualité des prestations exécutées et en accord avec les 2 autres communes, Monsieur le Maire propose une revalorisation salariale de 70€ brut mensuelle.

Le conseil à l'unanimité des présents et pouvoirs valide cette proposition et charge Monsieur le Maire de modifier le contrat de travail de Mr Éric BOUCHER

**3 – Organisation des tours de garde pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, valide le tableau des assesseurs présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire profite de ce compte rendu pour remercier les conseillers qui ont tenu les bureaux de vote et surtout Monique Guerin, Maurice Henriat, Jean Claude Risselin, Noël Molé et Jean Luc Mathieu qui sont venus aider et palier aux absences des conseillers pour maladie ou raisons professionnelles.

**4 - Validation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole**

Suite aux évolutions décidées par l'Etat, les statuts de la Communauté de Communes ont été mis à jour.

Chaque conseiller a reçu les nouveaux statuts avant cette réunion de conseil

En l'absence de remarques, le conseil municipal à l'unanimité des présents et pouvoirs valide ces nouveaux statuts

**5 – Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants**

Monsieur le Maire présente la note de la Préfecture expliquant les modalités possibles pour cette publicité.

La commune peut effectuer cette publicité soit de manière dématérialisée en publiant les actes sur son site internet, soit par publication papier.

Le conseil municipal retient la solution dématérialisée.

Concernant les comptes-rendus de conseils et /ou informations diverses, une enquête sera faite auprès des habitants afin d'identifier ceux qui souhaiteraient conserver la formule papier actuelle.

**6 - Remplacement de l'agent technique chargé de l'entretien des locaux de la mairie**

La titulaire du poste voyant son poste à la Communauté de Communes évoluer, elle ne pourra plus assurer ses prestations à la mairie de Marson

La commune est dans l'obligation de recruter un autre agent pour une durée de 7h par semaine

Le conseil municipal valide l'ouverture de ce poste et charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires et utiles au recrutement d'un(e) nouvel agent.

## **7 – Avancement des travaux en cours**

- Gravillonnage de l'Impasse Saint Jean réalisé
- Travaux Rue des Vignes : reste le réseau télécom à effacer et l'enlèvement des anciens mâts des candélabres

## **8 - Bilan de la journée citoyenne**

Tout d'abord Monsieur le Maire remercie les participants à cette journée : Jean-Claude, Jean-Philippe, Katia, Jérôme, Nelly, Michel et Danièle.

Travaux réalisés :

- Installation d'un banc et 2 tables de pique-nique sur l'aire de jeux ;
- Pose d'une tôle de protection et nettoyage du site sur le puits de Mont Fercaut ;
- Nettoyage des tables qui avaient été taguées et passage d'une lasure au Terrain de Loisirs ;
- Mise en place d'une protection sur la Table de pique-nique du puits de la Madeleine.

## **Fleurissement de la commune**

C'est encore 7 bénévoles qui ont œuvré sur les plantations de géraniums.  
Merci à Katia, Isabelle, Nelly, Jean-Luc, Frédéric, Sylvie et Karine  
Un merci particulier à Frédéric pour la fourniture du broyat de miscanthus.

## **9 - Questions et informations diverses**

### **Inauguration de l'ATE le 1<sup>er</sup> juillet 2022**

Le groupe scolaire inaugurera son Aire Terrestre Pédagogique le vendredi 1er juillet

**MAM de Marson** : la mise en place de la MAM est validée à l'emplacement de la Bibliothèque, les travaux d'aménagement devraient démarrer pendant les vacances scolaires.

**14 Juillet 2022**: l'Association des parents d'élèves de l'école Arc en Ciel souhaite participer à cette manifestation ; Monsieur le Maire rappelle que l'Association Sportive et Culturelle du Mont de Noix et Familles Rurales sont coorganisatrices avec la commune.

L'arrivée d'une nouvelle association organisatrice est la bienvenue, par contre une réunion d'organisation s'impose afin de partager les animations

### **Remise en état de l'orgue de l'église :**

Monsieur le Maire a été sollicité par le curé de la Paroisse et plusieurs habitantes de la commune pour le remettre en état.

Avant de se lancer dans les devis et les budgets, il est indispensable de savoir qui en est le propriétaire.

Cet instrument a été installé en 1973, c'est-à-dire bien après la loi de séparation de l'église de l'état (1905).

De ce fait, sauf accord écrit de la commune, il appartient à la paroisse et donc cette dernière doit avoir la charge de son entretien.

Autre point : un rapport d'un facteur d'orgue rappelle que l'endroit où il est installé est totalement défavorable à son bon fonctionnement (trop d'humidité et des variations de températures trop fortes).

Cette personne décrivait les travaux à réaliser pour palier à ces problèmes et sa préconisation allait jusqu'à son déplacement dans l'église !

Donc, en l'absence de toute trace écrite d'un quelconque engagement de la commune de Marson, aucune démarche ne sera engagée

En cas de nouvelles informations avérées, cette position pourrait être revue.

**Prochain conseil : le Mardi 28 juin 2022 à 20h30**